



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 80444

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'informatisation de l'examen classant national des étudiants de médecine de 6ème année. Le classement permet aux étudiants de choisir leur spécialité et la ville où ils exerceront. Une réforme de cet examen est en cours depuis 2011. Pourtant, les associations d'étudiants s'inquiètent de la mise en application de cette réforme dès 2016. Trois points font l'objet d'une inquiétude particulière : une perte croissante du contenu pédagogique, une absence de précision sur l'organisation matérielle de l'examen (pas de barème défini pour les épreuves, absence de définition de protocole en cas de problème informatique au cours de l'épreuve, fonctionnalité des connexions wifi), et enfin, absence de réponse sur l'avenir de ces épreuves après 2016. Il lui demande de préciser quel est le calendrier prévu pour la communication relative à l'organisation générale de cet examen, pour que les futurs étudiants de 6ème année de médecine puissent envisager avec sérénité leur année universitaire.

Texte de la réponse

Chaque année, 8 000 candidats présentent les épreuves classantes nationales (ECN). Il s'agit pour l'essentiel d'étudiants en fin de deuxième cycle des études médicales, mais aussi d'internes en troisième cycle qui, ayant obtenu une première affectation, désirent un deuxième choix de poste. Ces épreuves conditionnent, en fonction du rang de classement des candidats, leur accès au 3ème cycle des études médicales dans la spécialité de leur choix et dans la subdivision géographique d'exercice. Des critiques formulées sur ces épreuves définies dans l'arrêté du 25 février 2005 relatif à l'organisation des ECN ont mis en évidence la nécessité de plusieurs évolutions : - faire correspondre les épreuves aux nouveaux programmes de formation du 2ème cycle des études médicales ; - envisager une sélection prenant davantage en compte les acquis du 2ème cycle des études médicales, tout en préservant le principe d'équité entre les candidats et rendre ces épreuves plus discriminantes ; - augmenter leur pertinence docimologique en se rapprochant de la réalité du futur professionnel notamment en faisant émerger des exercices nouveaux que permet la tablette numérique à la place du papier ; - s'affranchir de la correction manuelle qui mobilise en séminaire de correction résidentiel 400 enseignants titulaires pendant plus de trois semaines. Le projet de modernisation des ECN, sous la forme d'ECN numériques, a fait l'objet de plusieurs réunions au sein d'un groupe de travail interministériel constitué au printemps 2013. Il réunissait l'ensemble des acteurs concernés, afin d'envisager les questions relatives à ce changement. Les conclusions du groupe de travail interministériel ont été remises aux ministres et approuvées, en février 2014. Concernant les aspects pédagogiques, les travaux effectués par la sous-commission médecine de la Commission pédagogique nationale des études de santé (CPNES) ont permis d'élaborer de nouveaux formats d'épreuves en concertation avec les représentants des enseignants, les représentants des étudiants et internes et le président du conseil scientifique de médecine. Les propositions de la CPNES ont été validées, en juillet 2014, par le cabinet du secrétariat d'Etat en charge de l'enseignement supérieur. Trois formats d'épreuves ont été retenus : des dossiers cliniques progressifs (DCP), des questions isolées (QI) et des lectures critiques d'articles (LCA) scientifiques. Chaque DCP est introduit par une mise en situation qui présente les premières

données d'une situation clinique. Les données, qui peuvent être notamment des iconographies ou des résultats d'examen soumis à l'interprétation des candidats, sont apportées par étapes successives. Chacune de ces étapes est suivie de questions. Les questions sont d'un seul type, à un ou plusieurs choix de réponses, sans que l'énoncé n'induisse le nombre de réponses attendues. Les questions isolées permettent d'évaluer les connaissances des étudiants sur des items différents de ceux des DCP afin de couvrir l'ensemble du programme. Les lectures critiques d'articles ont pour objectif d'évaluer la capacité des étudiants à lire de façon critique et à analyser le contenu de deux articles scientifiques. Un courrier a été envoyé en décembre 2014 à l'ensemble des présidents d'université afin qu'ils préparent au mieux leurs étudiants à ces nouveaux formats d'épreuves. De surcroît, pour permettre aux étudiants et aux enseignants de se familiariser avec ces nouvelles épreuves et d'en vérifier le bon déroulement, sont prévus deux tests sous la forme d'ECN numériques blanches, en décembre 2015 et en mars 2016, avant les épreuves qui se dérouleront au mois de mai 2016. Pour accompagner la mise en place de ce dispositif, un groupe de pilotage a été installé. Ce groupe qui se réunit à échéances régulières comprend l'ensemble des parties prenantes : étudiants, enseignants, doyens, services ministériels, centre national de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80444

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 janvier 2016

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4056

Réponse publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 1019